

L'ECHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 40 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Coteau, Perreux, St-Vincent, St-Cyr-de-Favière, Cordelle, Parigny, Combray-Vivray, Neulize, St-Marcel-de-Fel, St-Jodard, Pinay, Nérande, Ste-Agathe-en-D., Violay, Bussières, St-Cyr-de-V., Ste-Colombe, Villepreux, St-Maurice, Allanvillers, Chérier, Lendray, Ouches, Kirgès, Mahy, Pouilly-St-Charlier, St-Pierre, St-Nizier, Régnay, St-Victor.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1863, dans les quatre journaux suivants : Le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, l'*Echo de la Loire* et l'*Echo roannais*.

L'ECHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,
Chez M. Verlay, imprimeur, rue du Collège, 9,
et rue Bourgneuf.
Chez M. sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.
— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la
Bourse, 8.

Départ de la Poste au bureau de Roanne.
5 h. 30 du m. : St-Jost, en-Chev., Tarare, Cours,
Thizy et Tarare, Amplepuis et T., Digoin et r.,
ligne de St-Etienne.
7 h. du m. : Belmont, Charolles et route.
11 h. du m. : lignes de Lyon, Lyon à Marseille
et Paris, Amplepuis, Cours, St-Symphorien
Thizy et Tarare.
7 h. du soir : toute la ligne de Paris.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A ÉATER DU 15 NOVEMBRE, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

Trains se dirigeant sur Paris.

	Paris	Montargis	Moulins	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Est	Laplaud	St-Germain-Lespinasse	ROANNE	Le Coteau	St-Cyr-de-Favière	Vendanges	St-Jodard	Parigny	Perreux	Montbrison	St-Etienne	Givors	Lyon
matin	4	5 50	6 58	7 57	8 55	9 52	10 50	11 48	12 45	13 42	14 40	15 38	16 35	17 32	18 30	19 28	20 25	21 22
matin	4 40	5 45	6 50	7 48	8 45	9 42	10 40	11 38	12 35	13 32	14 30	15 28	16 25	17 22	18 20	19 18	20 15	21 12
soir	12 50	1 45	2 40	3 38	4 35	5 32	6 30	7 28	8 25	9 22	10 20	11 18	12 15	13 12	14 10	15 08	16 05	17 02
soir	12 40	1 35	2 30	3 28	4 25	5 22	6 20	7 18	8 15	9 12	10 10	11 08	12 05	13 02	14 00	14 58	15 55	16 52
soir	11 40	12 35	1 30	2 28	3 25	4 22	5 20	6 18	7 15	8 12	9 10	10 08	11 05	12 02	13 00	13 58	14 55	15 52

Les trains qui corresp. avec Clermont par St-Germain-des-F. sont ceux qui partent de Roanne à 4 h. 55, 8 h. 30 du m. ; midi 28 et 4 h. 18 du s. — Les trains corresp. avec Vienne et tout le midi par Givors sont ceux qui partent de Roanne à midi, et à 4 h. 28 du soir.

Roanne, le 15 Février 1863

Le procès-verbal suivant a été dressé après la visite faite par la commission de surveillance des prisons :

Aujourd'hui, neuf février mil huit cent soixante-trois à trois heures,

Les membres de la commission de surveillance des prisons, convoqués individuellement par M. le Préfet, se sont réunis dans la salle de la nouvelle prison affectée à leurs délibérations.

Étaient présents :

MM. L. Sencier, officier de la Légion d'Honneur, Préfet de la Loire, président de la commission,

Le Président du Tribunal,

Le Procureur impérial,

Le Maire de Saint-Etienne,

Le curé de la paroisse de Saint-Etienne,

Vital Dubois,

L. Vier,

Chapelon-Jakson,

Dury aîné, secrétaire de la commission.

M. Félix Escoffier s'est fait excuser auprès de M. le Préfet. Une affaire urgente le retenait à la Manufacture.

M. le Préfet et la commission de surveillance, accompagnés de M. le directeur et de M. l'aumônier de la prison, ont visité toutes les parties de ce vaste établissement. À l'aspect de ces salles élevées, spacieuses, parfaitement aérées, de ces ateliers si admirablement disposés, où de nombreux détenus se livrent aux divers travaux de leurs professions multipliées, de ces dortoirs où l'on observe fidèlement tout ce que prescrivent les règles d'une bonne hygiène et la surveillance des détenus, les membres de la commission ont reconnu que les conditions désirables de salubrité avaient été admirablement remplies dans la construction de cet édifice.

En ce qui touche la sûreté de la maison, et sauf quelques objets de détail qui seront laissés à l'appréciation des sous-commissaires dans leurs visites répétées, la commission générale reconnaît que les mêmes conditions ont été observées. Les détenus y seront l'objet d'une étroite surveillance, sans qu'elle puisse dégénérer jamais

en actes qui ne seraient pas marqués au coin de la justice et de l'humanité.

Cette visite terminée, M. le Préfet a invité les sous-commissaires à reprendre incessamment le service qui a été divisé entre eux par le règlement particulier du 21 janvier 1861.

Du tout a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par M. le Préfet et le secrétaire de la commission.

— Par arrêté de M. le ministre des finances, en date du 30 janvier 1863, M. Genevois (Etienne-Lucien), ancien sous-officier comptable au 1^{er} régiment d'infanterie de marine, a été nommé percepteur-receveur municipal des huit communes composant la réunion de Belmont (Loire), en remplacement de M. Grogner, qui a reçu une autre destination.

— Il y a eu bal lundi dernier à la Sous-Préfecture. L'élite de la société, ainsi que les notabilités de l'arrondissement, s'étaient empressées de répondre à l'appel de M. le Sous-Préfet. La soirée a été très animée.

— Dimanche dernier, vers six heures 1/2 du soir, un accident est arrivé sur la route départementale, au lieu de Rajasse, commune de Pouilly-sous-Charlier. Le nommé Paulette, Claude, cocher, demeurant à Saint-Julien-de-Civry, se rendait à Roanne et avait fait monter sur la voiture sa femme et son petit âgé de 10 ans. Il marchait lui-même à pied sur le côté droit, en compagnie du sieur Cucherat, journalier à Vougy, lorsqu'arriva à fond de train une voiture bourgeoise attelée d'un cheval, éclairée par deux lanternes et renfermant trois individus. La femme Paulette, craignant un accident, se mit à crier de toutes ses forces ; Cucherat eut le temps de sauter un fossé pour se préserver, mais le malheureux Paulette, uniquement occupé de sa famille, fut renversé et les roues lui passèrent sur le corps.

Il fut relevé par le nommé Vadon, François, tailleur d'habits à Vougy, qui se trouvait en ce moment dans une maison à Rajasse, et avait entendu les cris. Il était sans connaissance, avait la

figure ensanglantée, plusieurs contusions sur le corps et une blessure au-dessous de l'œil gauche.

Un docteur de Charlier, M. Beraud, mandé sur-le-champ, a déclaré néanmoins qu'il n'y avait rien de grave dans ces lésions.

La voiture qui a occasionné l'accident était à quatre roues et attelée d'un cheval noir ou bai foncé ; on croit qu'elle était munie d'une capote renversée.

Malgré les informations prises, soit à Pouilly, soit à Charlier, on n'a pu découvrir ceux qui la conduisaient.

— La promenade des bœufs gras a eu lieu, comme les autres années, jeudi dernier. Nos bouchers avaient rivalisé de zèle pour se procurer de belles bêtes. Depuis longtemps nous n'en avions vu d'aussi grosses. Les amateurs de beef-steaks pourront se régaler.

DU DANGER DE COUCHER DANS UN APPARTEMENT OU IL Y A UN POÊLE ALLUMÉ.

Le sieur Lacôte, âgé de 50 ans, demeurant à Coublanc, et le sieur Benoît Millet, demeurant à Mars, ouvriers carriers, en revenant de leur travail, allèrent se coucher dans un logement situé près d'un four à chaux qui se trouve sur le bord de la route vicinale de Mars. Après leur repas, ils se couchèrent, laissant imprudemment leur poêle allumé. Le lendemain, on les trouva presque mourants, et ils ont succombé dans la journée, malgré tous les soins qu'on leur a prodigués.

Le sieur Lacôte est père de trois enfants.

Lorsqu'on couche dans un appartement où il y a un poêle, il faut bien faire attention que la clef qui sert à modérer le feu soit ouverte, afin que l'air ait bien son passage. Le danger serait bien plus grand, pour peu que la clef bouchât le cornet.

— Il a été trouvé, sur la route de Roanne à Charlier, un paquet de linge, par le sieur Martin. Il l'a déposé au bureau de police, où les personnes qui l'ont perdu pourront le réclamer.

l'attrait de documents historiques ; ce seraient autant de pages qui raconteraient la vie familière et les annales de générations depuis longtemps disparues. Là, nous aurions contemplé les allures, les physionomies des hommes et des choses de Carthage. Mais l'infraction à toutes les lois de la vérité et du sens commun font perdre à ces pages la puissance qu'elles pourraient avoir d'évoquer aux yeux de l'imagination tout un passé éteint.

L'histoire est à peu près muette sur les événements racontés dans ce livre avec une minutie incroyablement de détails. Polybe seul a parlé de cette lutte, et il l'a fait avec une sécheresse et une brièveté désespérantes pour les réalistes futurs. Après la première guerre Punique, Carthage refuse de payer aux Mercenaires le prix du sang qu'ils ont versé pour elle sur les champs de bataille. Ces soldats, indignés de cette mauvaise foi, se révoltent, et, grossis du contingent de toutes les tribus africaines, ils se ruent sur Carthage. La guerre dure quatre ans. Pendant quelque temps, elle se fait à chances égales ; enfin les Mercenaires, enfermés dans un vallon très-profond, appelé le *Défilé de la Hache*, sont exterminés. Matho seul ne périt pas ; il est destiné à être déchié par la plèbe carthaginoise avec un raffinement inouï de tortures. Telles sont les données de l'histoire, commentées par M. Flaubert avec une abondance et une grandeur sauvage, qui font le désespoir du lecteur.

La fiction du drame est fort simple : Matho aime Salammbô ; le voile ou zaimph saint, qui recouvre la déesse Tanit, génie tutélaire de Carthage, enlevé par Matho, et repris plus tard dans la tente de ce chef lybien, par Salammbô elle-même, au milieu de circonstances très-invéraisemblables et très-minutieusement décrites, forme toute l'action. Comme on le voit, il n'y a rien d'éblouissant.

M. Flaubert a-t-il été historien ? Non. Mentant à son système, les traditions les moins admises sont devenues pour lui des réalités ; les caractères vrais se sont pourvus, sous sa plume, aux ex-

SOUSCRIPTION

En faveur des ouvriers sans travail de la ville de Roanne.

Souscription au profit des ouvriers sans travail,

Mme Durand et son fils. 25 fr. »

Chambre des notaires de Mont-

brison. 147 fr. 80 c.

M. Yvard, d'Ambierle. 6 fr. »

M. le baron Baude, ingénieur en

chef des ponts et chaussées. 500 fr. »

Allocation dans la souscription recueillie par

l'*Impartial Dauphinois*. 50 fr. »

Mme Veuve Guillien. 20 fr. »

M. Germain fils, prop. à Perreux. 15 fr. »

M. Griziaux, ancien pharmacien. 100 fr. »

M. Ernest Desguers. 200 fr. »

M. Royé-Vial. 50 fr. »

M. J. Henry. 2 fr. »

Demoiselle A. H. 1 fr. »

Le comité de bienfaisance de Rouen vient de

se reconstituer sous le nom de *Comité National de*

bienfaisance, afin d'organiser les secours aux ou-

ouvriers sans travail de l'industrie cotonnière et

qu'un plus grand nombre puisse y prendre part.

Dans une circulaire qui nous a été adressée et que

l'espace ne nous permet pas de reproduire, il in-

quite ses sous-comités et ses coopérateurs d'arrêter

leur compte à ce jour, pour centraliser et répartir

plus équitablement les dons et souscriptions

charitables qui pourraient leur parvenir doréna-

vant. C'est à ce sujet que nous recevons la lettre

suivante.

« Monsieur le Rédacteur,

« La commission de souscription en faveur des

ouvriers sans travail de la ville de Roanne vient,

pour répondre à l'appel du comité central de

Rouen, de se constituer en sous-comité.

« En conséquence, elle arrêtera ses listes à

partir du 15 février courant, et, dans votre pro-

chain numéro, elle fera connaître d'une manière

exacte le chiffre qu'elle aura réalisé à ce jour.

« Toutes les sommes qu'elle pourra recevoir

postérieurement au 15 février seront jointes à

celles recueillies par le comité central, et distri-

gences d'un drame réaliste. Il a pris des noms et des dates, et, sans tenir compte de la vérité, il a fait un livre hérissé d'atrocités. La guerre des Mercenaires n'est qu'un cadre ; voulant tout peindre, tout mettre en relief, il n'a reculé devant aucune monstruosité. Ce livre ne rendra assurément pas bien savant en histoire, car il a pour tâche, même quand il lui arrive parfois de se rapprocher de la vérité, de rapetisser les hommes et les choses, ou de les présenter sous un jour tellement faux, que ce ne sont plus ni les caractères vrais des hommes, ni le caractère vrai des choses.

Les érudits du métier ont, dit-on, trouvé dans le livre de M. Flaubert une intuition archéologique remarquable. Son œuvre, en effet, accuse de patientes et sérieuses recherches, mais ses découvertes regardent tout aussi bien et même davantage Rome, la Grèce, et surtout la Phénicie, que Carthage. Aucun document, sinon quelques pages des écrivains grecs ou latins et des fouilles récemment opérées sur le sol de cette antique métropole de l'Afrique, n'a pu le guider dans ses laborieuses études. La religion que professent ses personnages est un pêle-mêle de traditions phéniciennes, assyriennes, et même hindoues.

Comme nous l'avons dit, le drame n'a pas d'action, les caractères n'ont aucun relief ; les acteurs n'ont ni vie, ni mouvement ; en un mot, ils n'agissent pas, ils posent. M. Flaubert agit tout le carillon des grelots de la fantaisie ; ses tableaux sont tous empreints d'une grande exagération ; il décrit pour décrire. Rêvant d'éblouissantes splendeurs, et emporté par l'idée que ses personnages sont tous agités d'un enivrement farouche et sanguinaire, il a fait une œuvre d'une étrangeté de tons singulière, mais où le bon sens est énormément négligé. C'est un régal de couleurs, et rien de plus.

On écoute en vain l'écho d'une émotion quelconque. Tout se tait : pas d'élan, pas d'imprévu ; le cœur ne bat pas.

Le réalisme éclate et déborde à chaque ligne, dans la manière de décrire, dans la recherche des effets matériels ; dans les détails les plus me-

FEUILLETON DE L'ECHO ROANNAIS

SALAMMBO

Par Gustave FLAUBERT. — Un volume in-8°. Paris, Michel Levy, 1863.

Le public a été la dupe du bruit fait autour de cette œuvre. Peu de livres, en effet, sont nés sous une étoile plus heureuse. M. Flaubert est devenu, du premier bond, le représentant le plus accrédité du réalisme, et a trouvé un imitateur d'une certaine valeur qui a grandi sa réputation, M. Feydeau. *Fanny et Daniel*, œuvres de ce dernier écrivain, ne semblent souvent qu'une imitation servile de *Mme Bovary*. M. Champfleury, l'introduit de ce genre déplorable, observateur superficiel, inhabile au maniement de la langue, a cédé facilement le premier rang.

La réputation de M. Flaubert a commencé au milieu d'une espèce de scandale, soulevé par l'apparition de son premier livre, *Mme Bovary*, et s'est continuée entre la frénésie de ses complaisants admirateurs et les railleries pleines de bon sens de ses critiques. Un long retentissement a précédé son nouveau livre, attendu avec une certaine avidité du public lettré, impatient de juger la nouvelle œuvre du redoutable jouteur réaliste. On s'est servi, d'ailleurs, pour réveiller l'attention, du procédé mélodramatique, administré à haute dose. Avant la mise en vente, il avait été acclamé comme une merveille ; nombre de pétards avaient été tirés en son honneur. Les indiscrétions calculées d'une certaine presse, quelques épisodes adroitement coupés par l'éditeur et insérés dans un grand nombre de journaux, invitaient à l'admiration et achevaient de faire perdre le peu qui restait de liberté d'esprit. C'est une des nombreuses surprises à la charge de la presse de la capitale, contre la crédulité de la province que chacun se croit en droit d'exploiter. Nous sommes encore trop naïfs pour savoir

buées, suivant les précédents adoptés par ce comité, à tous les ouvriers sans travail de notre arrondissement.

Le développement donné à notre œuvre doit être un encouragement à la charité. En appelant un plus grand nombre d'ouvriers à participer aux dons qui pourront nous parvenir, nous comptons sur un nouvel élan de générosité de la part de nos compatriotes. Quant à nous, nous ferons tous nos efforts pour ne pas rester au-dessous de la tâche qui nous incombe.

Je joins à cette lettre la liste des nouveaux wagons de charbon qu'a recueillis pour nous notre excellent compatriote M. Balouzet.

MM. Boy, directeur des mines d'U-
nieux et Fraise, 1 wagon.
De Bouchaud, mines de Reveux
et Janon, 3 wagons.
Pin-Martin, mines de la petite
Ricamarie, 1 wagon.
Soviche, mines de la Barallière, 1 wagon.
Koss, de la Calauscoeri, 1 wagon.
7 wagons.
Montant de la première liste, 34 wagons.

Total à ce jour, 38 wagons.
Agréez, je vous prie, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LUCIEN LENOIR.

14 février 1863.

La charité revêt toutes les formes; partout et toujours, en France, elle se manifeste au moindre appel du malheur. Dès que les souffrances des victimes de la crise cotonnière ont été connues, chacun s'est empressé d'accourir au secours de ces braves ouvriers que la lutte fratricide qui ensanglantait le sol des Etats-Unis prive momentanément de leur industrie et plonge dans la plus pitoyable misère. Les offrandes ont atteint un chiffre attestant, bien mieux que toutes les déclamations, les sentiments de bienfaisance qui honorent notre nation et la placent avec sa supériorité dans les arts et les sciences, à la tête du monde civilisé.

Les francs-maçons stéphanois ne pouvaient manquer de s'émouvoir de la position déplorable des ouvriers cotonniers de la Seine-Inférieure et de la Loire. Des cotisations, des souscriptions, des quêtes ont été faites, et leur produit adressé au Grand-Orient de France a déjà permis de soulager les victimes du chômage.

Dimanche, la loge des Elus de Saint-Etienne, célébrait sa fête solennelle de la Saint-Jean d'hiver, et à l'issue de la cérémonie une quête spontanément décidée a produit une somme de 94 fr.; le lendemain, lundi, à la suite d'une cérémonie, une nouvelle quête pour le même objet a produit une somme de 53 fr. Ces résultats n'ont pas besoin de commentaires.

Les fonds provenant de la souscription de l'armée au profit des ouvriers sans travail de l'industrie cotonnière devront être versés par les trésoriers des corps ou des établissements, suivant la localité où ils auront été recueillis, savoir: aux chefs-lieux de département, chez le receveur général; aux chefs-lieux d'arrondissement, chez le receveur particulier, enfin, dans les autres villes de garnison, chez le percepteur des contributions

de l'industrie cotonnière. Seulement, l'auteur est en partie infidèle à son système. Le réalisme est la reproduction exacte des objets extérieurs, un non-sens en art; il signifie le contraire de l'idéal, inséparable de toute œuvre belle. En vertu de ce système puéril, un réaliste doit repousser non seulement l'intervention de l'imagination, mais celle du goût, de la réflexion, du caractère, et se borner à faire de son intelligence un objectif de daguerreotype.

Une pareille puérilité ne saurait être sincère et elle ne l'est pas. M. Flaubert sait parfaitement choisir, et il choisit les laideurs de la nature, précisément l'opposé de l'art. Le vulgaire et le trivial l'occupe et le retient. Il est d'ailleurs remarquable qu'il ait fait choix de ce sujet, où ce qui manque le plus est précisément la réalité. Il a voulu reproduire ce qui n'existait pas, le vide. Il n'essaye pas de donner la vie à ce qu'il touche, il se contente d'examiner soigneusement ce qu'il y a de rude, de fétide, de souillé, de repoussant, laissant derrière lui une longue traînée de cuisine et de sang. Il n'a garde d'inspecter ce qu'il y a sous l'enveloppe de ses personnages; quand il a mis à nu toutes leurs difformités possibles, il se tient pour satisfait. Il fait un culte du laid, il érige le faux en système.

Les acteurs qu'il met en jeu sont des êtres vulgaires et grotesques, formés d'une réunion de ridicules. Salammbô, l'héroïne, est irisée et éraillée, tout comme les autres. « Sa figure un peu plate est, dit M. Flaubert, jaune comme sa tunique; elle se tient droite comme un hermès, et les paupières baissées. » Quelle grâce et quel charme enivrant!

Tous les autres, ressemblant à des bandits; ils ont d'ignobles figures, qu'on dirait copiées sur les effroyables truands de Rembrandt ou les mendiants avinés de Velasquez. Mathô, le chef des Mercenaires, est un type vulgaire; il pose sans noblesse; il est trapu, vigoureux et débraillé comme un portefaix.

Voyez s'il est possible d'être plus effroyablement laid et plus ridiculement niais, que Narr-Havas et Mathô, la première fois que Salammbô leur apparaît. Le jeune chef numide (qui devait être plus tard le fiancé de la fille d'Amilcar) « était assis sur ses talons, la barbe baissée vers les hampes de ses javelots; il la considérait en écartant les narines comme un léopard accourant dans les bambous... » De l'autre côté se tenait « un Lybien de taille colossale et à courts cheveux noirs frisés. Un collier à l'un des angles s'embarrassait dans les poils de sa poitrine. Des éblouissements de sang lui tachaient la face; il s'appuyait sur le coude gauche, et la bouche grande ouverte, il souriait... » Les profils secondaires ne sont ni moins torturés, ni moins enlaidis. Les généraux et les hommes de Carthage sont travestis d'une façon peu convenable et fautive. M. Flaubert représente les hommes formant le conseil des Anciens « comme généralement trapus, avec des nez recourbés comme ceux des colosses assyriens... » Hannon, un des généraux de la république, est doté de « lèvres violacées, d'où s'échappait une

directe, lesquels les enverront au trésor, au compte du comité national de bienfaisance en faveur des ouvriers sans travail de l'industrie cotonnière.

Après le versement, les récépissés seront visés par les chefs de corps ou d'établissements et conservés dans les archives.

Une souscription ouverte à New-York en faveur de nos ouvriers cotonniers a provoqué, dit-on, un grand enthousiasme et obtenu des résultats considérables. Des sommes, dont nous ne pouvons pas actuellement indiquer le chiffre, viennent, paraît-il, d'être expédiées en France avec une cargaison de blé, de maïs et autres denrées destinées à subvenir aux besoins de nos districts cotonniers.

D'un autre côté, le Sud ne voulant pas rester en arrière des témoignages de sympathie que le Nord nous envoie, se préparait à ouvrir aussi des souscriptions pour le même objet, et à fréter un navire pour nous apporter le tribut de ses produits. Il faut espérer que ce navire obtiendra de n'être pas inquiété par l'escadre de blocus.

Les instructions en vigueur prescrivent aux chefs de corps de faire passer dans la réserve militaire appartenant à une des classes les plus anciennes de service, toutes les fois qu'un homme de la réserve est réadmis à l'activité.

M. le maréchal ministre de la guerre a décidé, le 28 janvier 1863, que la même mesure serait appliquée en ce qui concerne les incorporations résultant des engagements volontaires après libération et des remplacements administratifs.

L'exécution de la circulaire ministérielle du 25 octobre 1861, relative à la liquidation annuelle des frais de visite de pharmacie, a fait découvrir le défaut d'uniformité qui règne dans le mode d'imposition des droits établis en vertu de la loi du 21 germinal an XI et de l'arrêté du 25 thermidor suivant.

Frappés des inconvénients que présentait un système inégal de répartition entre les contribuables de départements différents, MM. les ministres de l'intérieur, des finances, du commerce et de l'agriculture, après s'être concertés, ont pris la décision suivante qu'il importe de faire connaître aux intéressés :

« Les rôles pour frais de visite chez les pharmaciens, les droguistes et les épiciers seront rédigés par les directeurs des contributions directes, et ces rôles comprendront trois centimes par article pour frais de confection. »

THÉÂTRE DE ROANNE.

Les Prussiens en Lorraine, drame que l'on jouait dimanche sur notre théâtre, avait attiré beaucoup de spectateurs. La salle était assez bien garnie, et les acteurs ont attiré à plusieurs reprises les applaudissements du parterre.

Mam'selle Rose, vaudeville qui a terminé le spectacle a été interprétée avec entrain par M. Avigner, Mesdames Delacroix et Burlat.

Nous reprocherons seulement à M. Avigner d'avoir pris un air trop vieux dans le rôle de Mathurin. Lorsque Mam'selle Rose arrive, et qu'elle l'accable de ses dédains, on croirait qu'elle manque plutôt de respect à son père, qu'elle ne

odeur plus nauséabonde que l'exhalaison d'un cadavre. Deux charbons brûlaient à la place de ses yeux; un amas de peau rugueuse lui pendait sur le front; ses deux oreilles, en s'écartant de sa tête, commençaient à grandir, et les rides profondes qui formaient des demi-cercles autour de ses narines lui donnaient un aspect étrange et effrayant, l'air d'une bête farouche. Sa voix ressemblait à un rugissement. Et cet homme qu'il représentait ailleurs comme un sybarite, se permet à lui seul un lustrin digne des héros d'Homère : « Il entame feles farces de fromage et d'origan, les poissons désossés, les courges, les hultres avec des œufs, des raiforts, des truffes et des brochettes de petits oiseaux. »

M. Flaubert manque de goût et du sens des proportions. Au lieu de faire saillir les objets, il les pousse sous des prétentions sans résultat, ou les étale sous des détails sans intérêt. Il a une subtilité d'analyse qui recueille les détails les plus microscopiques. Tout est examiné, approfondi, décrit avec une ardeur humiliante et une recherche désastreuse pour le goût public. Les adjectifs mènent, sous sa plume, une apparence descriptive qui ramène à l'enfance de l'art et rappelle le faire de ce pauvre Chapelain, tant vilipendé, bien et dûment enterré, avec sa Pucelle, par Boileau, le prince des critiques. Il se complait à peindre ce que d'ordinaire on s'abstient de peindre ou qu'on peint d'un mot. Il y a des monstres affreux qui inspirent de l'horreur et dont l'art peut ennobler la laideur sans craindre de se dégrader; il y a des choses repoussantes, qui n'inspirent que le dégoût; l'art se salit en y touchant. M. Flaubert n'est pas de cet avis; sentant sous sa palette des couleurs à reflets rougâtres, il est d'autant plus désireux de les employer, que le bizarre fait le mérite de son œuvre. Pas le plus petit trait du plus hideux tableau ne vous est épargné; il n'y a pas d'éclaboussure qu'il n'étale devant vos yeux avec un réalisme révoltant. Il a des pages entières imprégnées de l'odeur des cadavres et marquées au coin d'un goût détestable.

Voici quelques traits relevés au hasard et au courant de la lecture : « Le champ de bataille était jonché de jambes, de sandales, de bras, de têtes qui roulaient comme des boules; on marchait sur des choses gluantes, bien que la pluie ne fût pas tombée... Des armes hideuses avaient fait aux corps des blessures compliquées. Des lambeaux verdâtres leur pendaient du front; ils étaient taillés en morceaux, écrasés jusqu'à la moelle, bleus sous des strangulations, ou largement fendus par l'ivoire des éléphants... Des ulcères couvraient cette masse sans nom (le corps d'Hannon); la graisse de ses jambes lui cachait les ongles des pieds; il pendait à ses doigts comme des lambeaux verdâtres, et les larmes qui ruisselaient entre les tubercules de ses Jones, donnaient à son visage quelque chose d'effroyablement triste, etc... » Ailleurs, il dit encore : « Les femmes des barbares, inclinées sur le corps des prisonniers, les frappaient à tour de bras, comme des lavandières qui battent des linges. Elles les déchiraient sous leurs ongles,

méprise son fiancé. Il doit paraître comme un bon campagnard, et non comme un homme usé par l'âge.

Ce soir, le spectacle se compose de *La Berlin de l'émigré*, drame historique en 5 actes et à grand spectacle, par MM. Mélesville et Hestienne.

Méphisophélès, romance dramatique, paroles d'Edouard Plouvier, musique de Luigi Borgèse, chantée par M. Tricaud.

Les Deux Aveugles, opérette en un acte, musique de M. Offenbach.

Lorsque M. Guyot a écrit son excellent ouvrage sur la culture de la vigne, il s'est placé au point de vue à peu près exclusif des fins cépages, et ce n'est pas sans raison; car, comme le disent MM. Lenoir et le comte Odart, il n'est peut-être pas de domaine qui ne renferme des terrains propices à la culture avantageuse des fins cépages. Peut-être aussi ne connaissait-il de la tribu des gamays que le père de cette famille, le gros, l'infâme gamay, proscriit, au 14^{me} siècle, par les ducs de Bourgogne.

Mais aujourd'hui, les choses sont bien changées : la bonne culture, l'hybridation, les semis adjectives et l'intelligence des viticulteurs ont créé des variétés d'un mérite réel, telles que le petit gamay, le gamay des gamays, les gamays Picard, Châtillon, Nicolas, etc., qui produisent les bons vins de Brouilly, Morgon, Fleury, Moulin-à-Vent, Romanèche et Thorins.

M. Guyot vient donc d'apporter une très heureuse modification à sa méthode, pour la culture des gamays (conséquent aussi pour le plant de Saint-Romain), et je m'empresse de la faire connaître aux viticulteurs, dans la persuasion où je suis de leur rendre un grand service.

M. Guyot indique toujours l'intervalle d'un mètre comme absolument nécessaire entre les lignes (lorsqu'on veut cultiver à la charrue, je crois qu'il est prudent de laisser 1 mètre 10 centimètres entre les lignes pour ne pas avoir d'accidents); mais il dit de planter de 50 à 60 centimètres dans les rangs.

En plantant à 1 mètre entre les lignes et à 55 centimètres dans les rangs, ou bien à 1 mètre 10 centimètres entre les lignes et à 50 centimètres dans les rangs, on a les avantages immenses de la culture en ligne, et le nombre des ceps est de 18,000 à l'hectare, c'est-à-dire, le même qu'en Beaujolais, où l'on récolte jusqu'à 160 hectolitres à l'hectare.

Quant à la conduite de la vigne, voici ce que M. Guyot conseille : Il faut tailler chaque cep à 2 ou 3 coursons, selon sa vigueur, plus un ou même deux sarments qu'on laisse entiers et attachés horizontalement jusqu'au 25 ou au 30 mai pour parer aux gelées du printemps, si du 15 au 30 mai la gelée n'a pas détruit les bourgeons des coursons et que ces bourgeons soient suffisamment garnis de raisins, on coupe les longs sarments au ras de la souche; si, au contraire, la gelée a emporté tous les bourgeons sortis, on en retranche ce que l'on juge convenable, on les palisse puis on les pince, et ces sarments donneront une bonne récolte.

En cas de gelée, et avant de faire la taille tardive, le vigneron devra attendre que les bourgeons soient devenus adultes, car ils souffriraient si l'on taillait avant qu'ils fussent très forts. Il est

elles leur crevaient les yeux avec les aiguilles de leur chevelure... Les hommes les suppliciaient depuis les pieds qu'ils coupaient aux chevilles, jusqu'au front, dont ils levaient des couronnes de peau pour se mettre sur la tête. Le sang coulait, et ils se réjouissaient comme font les vendeurs d'ours autour des cuves fumantes... Je suis obligé de borner là mes citations; elles suffisent et au-delà, sans aucun doute, pour édifier sur les procédés de M. Flaubert. Son compte-rendu du supplice de Mathô tient douze pages, où se trouvent notées avec une exactitude illimitée, et un progrès déplorable de vivacité descriptive, toutes les phases de la torture. Il arrache lambeau par lambeau et fait voler en éclats la chair de ce malheureux, tandis que, selon M. Flaubert, « Carthagène était comme convulsée dans le spasme d'une joie titanique et d'un espoir sans bornes. »

M. Flaubert pousse la recherche du vrai jusqu'aux dernières limites du faux. Lorsque les Carthaginois offrent à l'intérieur de leur ville et de leur temple une immense hécatombe humaine au dieu Moloch, « les barbares, depuis le soldat jusqu'au laveur d'écuelles (ayant grimpé sur les murs), béants d'horreur, regardaient les victimes... » Non, du haut des remparts, ils ne peuvent voir ce qui se passe à l'intérieur, et nous ne comprenons guère comment il pouvait se faire qu'on eût dit que les murs chargés de monde, s'écroulaient sous les hurlements d'épouvante et de volupté mystique. Ils ne jouissaient assurément pas de l'ubiquité, et rien ne nous fera croire à cette acuité surnaturelle de leurs sens, comme à « ces hurlements de volupté mystique. »

Dans un autre endroit du livre, il nous assure que « les barbares prenaient la graisse des morts pour huiler leurs machines; d'autres en arrachaient les ongles, qu'ils coussaient bout à bout afin de se faire des cuirasses... » Mais ne prenons point au sérieux ces pasquinades, et ne frappons point quand il ne s'agit que de rire. Il y a quelquefois aussi des expressions obscènes, qui dénotent une absence de délicatesse plus blessante encore que les plus inconvenants tableaux. Il devrait suffire d'en appeler au bon sens moral et au goût du public pour apprécier un ouvrage entièrement en dehors du sens commun, de la morale, et quelquefois de la langue française.

Il essaye de cacher ces étranges fautes sous les plis d'un style qui veut être abondant et sonore. Il est, en effet, plein de facettes, de reflets et d'images; il brille beaucoup, mais le reflet n'a pas de chaleur, les images sont forcées. Tout est dans le son, l'arrangement pittoresque des mots. L'aposition, la métaphore, l'énumération sont prodiguées outre mesure. C'est un mal d'un très-grand mal que la lecture de ces images violentes, de ces mots retentissants, de cette fantasmagorie creuse en impose quelquefois à des esprits interlopes.

Au milieu de tout ce fracas de style qui fatigue, la critique ne trouve pas une idée morale, pas un mot qui aille au-delà du fait matériel; au milieu de tant de descriptions achevées et parachevées, que des formes et des couleurs! C'est un dernier et bien grave reproche à adresser à M. Flaubert

facile de s'assurer du moment favorable pour faire cette opération. Il faut, pour cela, couper l'extrémité de quelques sarments; si la vigne pleure, il ne faut pas tailler, et dès qu'elle ne pleure plus, on peut retrancher ce que l'on veut en bois et en fruit.

Fr. C.

Pour tous les articles non signés Sauzon.

FAITS DIVERS.

EN VENTE à la librairie Durand, rue du Collège, *Un nouveau Candidat à l'Académie des Sciences*, réponse à la *Lettre d'un Villain*.

Le gouvernement espagnol a, par un décret en date du 17 décembre dernier, dispensé les voyageurs étrangers de la formalité du passeport.

Les sujets français peuvent donc aujourd'hui se rendre en Espagne, sans être porteurs de ce titre onéreux. Mais, en vertu du même décret, le gouvernement espagnol s'est réservé de pouvoir réclamer de tout voyageur étranger, soit un livret, s'il est domestique ou ouvrier, soit une pièce quelconque constatant son identité et le but de son voyage; enfin, les voyageurs qui voudraient être admis à résider en Espagne, seront tenus de présenter un certificat d'immatriculation délivré par l'un de nos agents diplomatiques ou consulaires. Ce certificat, exigé seulement pour le cas de résidence, pourra être obtenu dans les chancelleries ou consulats français sur la production des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance;
2° Un certificat émanant de l'autorité compétente et constatant, d'une part, que l'impétrant a satisfait à la loi du recrutement, et de l'autre, qu'il ne se trouve point sous le coup de poursuites judiciaires.

Le passeport se trouvant dès lors supprimé en faveur des sujets français qui se rendent en Espagne, M. le ministre de l'intérieur a décidé qu'à l'avenir les sujets espagnols seront, comme les Anglais, les Suédois, les Belges et les Hollandais, admis à entrer et à circuler en France sur la simple déclaration de leur nationalité. (Communiqué.)

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Si nous en croyons les renseignements qui nous parviennent de diverses localités de nos environs, nous serions menacés, pour l'année 1863, d'une invasion de chenilles plus formidable que jamais. Les bourses ou nids sont innombrables, et tellement que l'échenillage prescrit avec tant de raison par les actes administratifs, fût-il aussi strictement exécuté qu'il l'est peu, sera nécessairement impuissant. Il peut être pratiqué avec une certaine efficacité dans les champs et les vergers; mais il y a des forêts entières converties de nids, et qu'il faudrait abattre pour extirper le mal dans sa racine. »

Les bourses apparentes ne sont pas, du reste, les seuls foyers qui recèlent le fléau, il faut y ajouter les bagues, amas d'œufs disposés circulairement autour des branches les plus élevées et les plus délicates, et qu'un examen attentif a grand peine à faire découvrir.

Nous avons vu de ces rameaux qui, dans un espace de quinze centimètres, ne portaient pas moins de deux ou trois de ces anneaux, contenant chacun de six à sept cent œufs.

que cette absence de principe. Quelle est, en effet, la moralité à tirer de ce livre? Je n'en sais rien; et je crois l'opinion de l'auteur fort peu arrêtée sur ce point. Le seul but de ce livre (je serais trop naïf d'en supposer un autre), c'est de trouver des images et des métaphores pour exprimer les nuances les plus imperceptibles du réalisme.

Salammbô présente cependant quelques belles descriptions; il y a des pages qui accusent un véritable talent. Quand M. Flaubert veut, il sait écrire comme un maître. C'est très-certainement l'œuvre d'un homme d'une très-grande valeur, mais qui a dévié du vrai chemin.

On peut aisément se demander ce qu'il restera, dans quelques années, de ces livres informes. Absolument rien, et ce sera justice. C'est un mode littéraire dont sourira l'âge voisin. L'engouement passager qui a accueilli *Salammbô* et l'a poussé au-delà d'une première édition, nous montre combien les hommes subissent les jugements tout faits et trouvent la dépendance plus commode que l'examen. *Salammbô* est incontestablement très-en-vogue. Que peut-il dire à l'esprit? Rien, ou à peu près rien; tout au plus produit-il une impression de douloureux étonnement, ou un effet irritant de curiosité malade. En le lisant, on éprouve un dégoût, un malaise très-fatigant et très-pénible, et il faut avoir bien du courage pour arriver jusqu'au bout.

Il serait temps de réagir contre ce déplorable système qui veut limiter l'exercice de l'intelligence à l'office de miroir. Si l'on n'y prend sérieusement garde, la pratique des procédés matériels menace de faire invasion dans le domaine de l'art. L'art, cependant, est quelque chose de plus que la nature, et l'écrivain ne doit pas rivaliser de fidélité avec une glace. Cette hérésie littéraire, ce genre hybride qu'on appelle réalisme, a tous les défauts de la photographie, sans en avoir les mérites. A force de vouloir être vrai, ne l'est plus; à force de copier la nature, il s'en éloigne, parce que, ne disposant pas de moyens capables de l'égalier, il doit se servir de l'art pour l'interpréter et la corriger au besoin, par une convention plus belle.

Chaque génération a ses infirmités et ses maladies de goût; la nôtre étale une curiosité puérile et un amour enfantin pour le bric-à-brac en littérature. Le public prend tout; il se porte avec le même engouement, la même facilité banale, la même curiosité, sans discernement, vers toutes les œuvres produites avec un peu d'habileté. Le mérite de l'œuvre, le talent de l'écrivain, que lui importe?

Cependant on le sait, la laideur, l'ignorance, la barbarie, sont à demeurer sur la terre; la beauté, la science, le génie y sont, au contraire, de courte durée. Si nous ne pouvons faire mieux, défendons, et gardons au moins précieusement le goût du beau et de l'art, car il ne dépend pas des hommes, ni des conventions arbitraires des hommes; il ne connaît ni frontières, ni limites, il est de tous les temps et de tous les pays.

Ch. DE BEAUMASSET.

« On peut juger par là de l'étendue et de la portée du fléau qui menace nos campagnes, et qui ne s'attaque pas seulement aux produits de la terre, mais peut affecter jusqu'à un certain point la santé de l'homme. »

— On lit dans le *Sabot public* :

Il y avait foule mardi à la Faculté des sciences ; un nombreux public se pressait dans la grande salle pour y entendre le savant professeur, dont la parole élégante et facile sait mettre à la portée de tous les faits scientifiques de l'ordre le plus élevé. La leçon était consacrée au mouvement de la terre, et l'on devait y démontrer la théorie d'une expérience qui s'exécute lundi prochain et qui rend ce mouvement sensible. M. Merget a débuté par un exposé historique de la question qui a vivement intéressé l'auditoire ; il a passé en revue les divers systèmes qui se sont succédé depuis Aristote jusqu'à Galilée ; et, par propos, il a rappelé le procès de ce grand homme devant le tribunal de l'inquisition, et tout en regrettant que ses idées sur le mouvement de la terre lui eussent attiré une sorte de persécution, il a déclaré qu'il fallait se mettre en garde contre les exagérations de certains écrivains, et qu'il était aujourd'hui avéré qu'on ne s'était point écarté vis-à-vis de Galilée des égards dus à son génie, et que tout s'était borné pour lui à un emprisonnement de huit jours subi dans une magnifique villa.

Le professeur a ensuite développé les diverses preuves du mouvement de la terre et il a principalement insisté sur celle qui résulte des oscillations du pendule. Lorsqu'un pendule est mis en mouvement, ses oscillations conservent la même direction et s'exécutent dans un plan invariable. Ce plan ne change pas, même lorsqu'on fait tourner l'axe auquel le pendule est suspendu. Un savant distingué, M. Foucault, a su tirer de ce fait la preuve du mouvement de la terre. Il a installé au Panthéon un pendule de cinquante mètres de longueur et a observé son plan d'oscillation. Ce plan, qui devait rester fixe, paraissait subir une déviation ; mais cette déviation n'était qu'apparente, et elle était due au mouvement de la terre et en était la preuve.

Une expérience semblable aura lieu à Lyon, pour la première fois, jeudi prochain, 19 février, dans la grande salle de la Faculté. A cet effet, de la bibliothèque de la ville, on a percé la voûte de cette salle, et on y doit suspendre un pendule exécuté avec soin par un habile opticien, M. Mathieu. Ce pendule oscillera toute la journée, de telle sorte qu'en consacrant quelque temps à l'examiner, on pourra se rendre compte de la déviation apparente et graduelle de son plan. Les portes seront ouvertes au public et les personnes curieuses de cette expérience auront la facilité de la contempler à leur aise. — Ch. Dupasquier.

— Voici, dit le même journal, des détails sur un horrible accident arrivé hier à trois heures, à la Guillotière.

Toute la façade d'une maison en construction sur le chemin de Baraban s'est écroulée subitement, englobant sous ses décombres deux ouvriers.

On put retirer presque immédiatement le nommé Thomas, âgé de 28 ans, ouvrier maçon. Ce malheureux avait les deux jambes cassées, plusieurs côtes enfoncées ; il fut transporté à l'hospice, où il expirait à dix heures du soir.

A la première nouvelle, M. de Metz, secrétaire général et M. Noël, commissaire spécial, s'étaient rendus sur le théâtre du sinistre pour présider aux mesures à prendre pour retirer l'ouvrier qui restait encore englouti. Des soldats du génie se mirent aussitôt à l'œuvre, mais ce ne fut qu'à sept heures du soir qu'on put parvenir à dégager des débris ce malheureux ; il avait cessé de vivre. Cet ouvrier, nommé Cuzin, était âgé de vingt-quatre ans.

L'entrepreneur, M. Gilardin, a reçu des blessures fort graves, mais, paraît-il, ne mettent pas cependant sa vie en danger.

— Le cirque Loyal, dont nos concitoyens ont gardé un agréable souvenir, se trouve en ce moment à Lyon. Nous ne pouvons résister au désir de reproduire l'éloge qu'en fait un journal de Lyon.

Les frères Loyal, une famille d'écuyers et de gymnasiarques qui, dès longtemps, se sont acquis une remarquable notoriété, ont établi sur le cours Napoléon, à Perrache, une vaste rotonde à laquelle sont annexées de splendides écuries. La rotonde est couverte d'une toiture en zinc et construite dans toutes les conditions désirables de confortabilité et de solidité.

Samedi passé, ce nouveau cirque a inauguré une longue série de représentations par une œuvre

philanthropique, par une soirée fort brillante dont la recette devait être affectée au soulagement des ouvriers cotonniers sans travail. Cette recette a dû être fort belle, à en juger par l'affluence des spectateurs. Depuis lors, les représentations de MM. Loyal ont toutes été fructueuses.

Ces excellents écuyers ont un personnel nombreux qui leur permet de varier chaque jour leur programme : écuyers de haute école, clowns désoyants, qui accomplissent, avec la bouffonnerie la plus divertissante, de prodigieux exercices de force et d'agilité. Ils possèdent un grand nombre de chevaux de races les plus diverses et dont la plupart sont admirablement dressés. Chaque soir, pendant l'entr'acte, le public des stalles et des premières galeries est admis à visiter les écuries, où règnent l'ordre le plus constant et une propreté parfaite.

Les intéressantes soirées du cirque sont continuées, pour ainsi dire, par les exercices périlleux du jeune Loyal, qui renouvelle avec un aplomb et un succès étonnant les merveilles gymnastiques du célèbre Léotard.

Le jeune gymnasiarque dont il s'agit, placé au point culminant de la vaste coupole, saisi un premier trapèze qui lui est lancé, s'abandonne à travers l'espace, et, sans toucher à la plate-forme, prend un second trapèze, puis un troisième trapèze. Tout cela se complique de voltiges aériennes à donner le vertige. Les poitrines s'oppressent, mais toutes les mains applaudissent. Cet émule de Léotard n'a pas encore seize ans.

Aujourd'hui le cirque Loyal doit donner à deux heures une représentation enfantine.

Bordeaux, le 24 avril 1862.

Monsieur Didier, à Paris,

Votre précieuse Graine de Moutarde blanche (de Hollande) m'a délivré des affreuses migraines qui, depuis si longtemps, me rendaient cette vie insupportable ; j'en prends depuis un mois et je ne souffre, pour ainsi dire, plus. Je continue régulièrement le traitement, mais j'ai, sans inconvénient, le suivre longtemps ? Soyez assez bon, Monsieur, pour me donner cet éclaircissement, et m'adresser en même temps 4 kil. et un prospectus.

Agréez, Monsieur, mes félicitations et mes bien sincères remerciements. — R. POUJOL, 12, route de Toulouse, à Bordeaux.

Le Bureau-Exactitude nous fait enfin connaître officiellement quel est l'heureux gagnant du lot, de cent mille francs de la loterie Lamartine : c'est ainsi que nous l'avons déjà dit, M. Magne, médecin-accoucheur, rue du Four-St-Honoré, 12, à Paris.

L'annonce du Bureau-Exactitude se termine par ce singulier rapprochement :

« Le précédent lot de cent mille francs d'une autre loterie dont le billet gagnant a été, comme celui-ci, délivré par le Bureau-Exactitude, était échu à un imprimeur d'Arles, M. Magnan, et c'est M. Magne qui, aujourd'hui, gagne la deuxième somme de cent mille francs. Même provenance de billets, même gros lot de cent mille francs, et presque mêmes noms ! »

— Les compagnies de chemins de fer reçoivent fort dédaigneusement les observations qui leur sont faites par les journaux. Il y aurait, cependant, avantage pour elles à prêter plus attentivement l'oreille aux réclamations dont nous nous faisons les organes. Ainsi, ce n'est pas une fois, mais trente ou quarante fois que nous avons réclamé auprès de la Compagnie du chemin de fer de Paris à la Méditerranée l'application de la simple mesure qui consiste à établir des compartiments spéciaux réservés aux femmes voyageant seules.

Si, pourtant, la Compagnie avait bien voulu prendre en considération nos observations, le double crime qui s'est accompli à Villefranche n'aurait pas eu lieu.

Ce crime, qui a ému si vivement le public, a-t-il eu au moins l'avantage de faire appliquer la mesure que nous avons si vivement et si inutilement réclamée au point de vue de la morale et de la sécurité des voyageurs ? Nous en doutons fort, et, dans tous les cas, si la Compagnie, comprenant enfin, par l'enseignement d'un triste événement, la nécessité d'établir des compartiments spéciaux réservés aux femmes, a généralisé cette mesure à tous les trains et à toutes les classes, il lui eût été convenable d'en avertir le public par la voie de la presse. Il est donc probable que la Compagnie persévère dans ses us et coutumes.

Quel embarras cette mesure peut-elle donc créer aux compagnies ? Quelles difficultés suscite-t-elle ? Il suffit de donner un ordre et de suspendre un

écriteau à un compartiment. En vérité, on ne sait comment qualifier cette indifférence des compagnies, qui semblent prendre à tâche, dans toutes les circonstances, de mécontenter le public, qui, cependant, est leur maître, car c'est lui qui paie, et qui a bien droit à quelques égards.

Nous avons reçu, à propos du crime de Villefranche, de nombreuses lettres, dans lesquelles on nous indique des procédés pour qu'une surveillance puisse être exercée dans les trains. Nous n'avons pas à examiner ici ces procédés, et voilà pourquoi nous ne publions pas ces lettres. Il y a, avant tout, une chose à faire, et à faire de suite, c'est d'imposer aux compagnies l'établissement de compartiments spéciaux dans tous les trains. Rien n'est plus facile ; et, puisque les compagnies ne veulent pas prendre l'initiative de cette mesure, qu'on la leur impose, et sur l'heure.

— M. le marquis de Belloy qui vient de donner la traduction en vers des comédies de Térence, est le petit-neveu d'un ancien évêque de Marseille, après M. de Belzunce, de sainte et charitable mémoire, et qui devint par la suite archevêque de Paris.

Pendant la Terreur, Mgr de Belloy, ennemi de l'émigration, ne s'enfuit pas de France, et se contenta de se cacher jusqu'au jour où le premier Consul fit rouvrir les portes des églises, vivant de la charité publique.

Le général Bonaparte ayant été informé de la conduite et de la vie du prélat, le nomma archevêque de Paris.

Mgr de Belloy arriva dans la capitale et descendit à l'hôtel du Gaillard-Bois, pauvre auberge située en ce temps-là dans une de ces rues disparues qui avoisinaient le Palais-Royal.

Sa première visite fut pour le général Bonaparte.

« Où êtes-vous descendu, Monseigneur ? » demanda le premier Consul au nouvel archevêque.

« A l'hôtel du Gaillard-Bois, »

« Mais il n'y a là ni écurie, ni remise ? »

« Je n'en ai pas de besoin, puisque je n'ai ni voiture ni chevaux. »

Au lieu de répondre, le premier Consul donna quelques ordres à voix basse, et quand l'audience fut terminée, l'archevêque trouva à la porte, au lieu du misérable fiacre qui l'avait amené, un somptueux équipage.

Un officier lui en ouvrit la portière et ajouta :

« Le premier Consul offre cette voiture et ces chevaux à Monseigneur, et m'a chargé de lui dire qu'il trouverait dans un des salons la première année de son traitement. »

Dans le caisson il y avait cent mille francs.

— M. B..., chef d'une maison de banque, est le meilleur homme du monde ; mais quand il se trouve dans son bureau, il oublie les règles élémentaires de la politesse et donne carrière à toute sa brusquerie.

L'autre jour un homme fort bien mis se présente chez lui. M. B..., sans se détourner de son travail, lui dit d'une voix rude :

— Qu'est-ce que vous voulez ?

— Monsieur B..., je veux d'abord vous saluer et vous demander des nouvelles de votre santé.

— Que dites-vous ?

— Je vous demande comment vous vous portez.

— Qu'est-ce que cela vous fait ?

— A moi ? Rien du tout, vous pouvez bien crever, si vous voulez, ça m'est égal. Ce que je vous en dit, c'est pour me conformer aux habitudes de la politesse.

Pour tous les articles non signés Sauzon.

BULLETIN FINANCIER.

La liquidation de janvier, qui s'est effectuée avec des reports modérés, a laissé le marché financier dans une situation toute favorable à un mouvement de hausse. La rente 3 %, qui n'est plus qu'à un mois de distance de son coupon trimestriel, tend à conquérir solidement le cours de 70, 50.

Les institutions de crédit ont continué à donner lieu à des affaires suivies. Cependant on remarque plus de calme sur les actions des crédits mobiliers français et espagnol, bien que ces deux compagnies aient réussi, dans l'affaire de la Banque Ottomane, et soient à peu près assurées de la concession du crédit foncier italien.

En revanche, les chemins de fer ont repris assez vivement, surtout l'Orléans, le Lyon, l'Est et l'Ouest.

Un symptôme excellent, c'est l'activité du marché industriel, et les transactions animées qui ont lieu sur le marché du comptant. Les bonnes dispositions des capitaux se manifestent aussi à l'égard des valeurs en émission. Ainsi les actions de la compagnie française des cotons agériens se souscrivent avec empressement. Ces actions sont de 500 fr. ; l'on verse 100 fr. seulement en souscrivant, et non 125 fr. comme nous l'avions dit par erreur. Les capitaux qui s'associent à cette belle entreprise, non-seulement concourent à une œuvre nationale, mais encore opèrent un placement

garanti par des valeurs immobilières, et dont le revenu peut être évalué à 14 %. Les cultures cotonnières seules doivent produire plus de 11 %.

La souscription aux actions de la Compagnie générale immobilière reste ouverte jusqu'au 28 février dans les départements. L'émission actuelle de 37,500 actions de 500 fr. doit servir à libérer les magnifiques immeubles que possède la société, et vingt mille mètres de terrains sur lesquels s'élèveront des constructions très-avantageuses. Garanties d'un placement hypothécaire, et revenu de 30 %, après la réalisation des premières opérations, tels sont les avantages offerts aux capitalistes.

Les obligations, ce placement par excellence, sont bien tenues. On recherche à 250,50 celles de Montblanc à Reus, qui sont appelées à se niveler avec les titres similaires des autres compagnies de chemins de fer espagnols.

J. PARADIS.

M. Gambès, 4, rue Bonaparte, à Paris, se charge d'exécuter, pour le compte des tiers, toutes opérations d'achat et de vente par ministère d'agent de change. Renseignements et conseils entièrement gratuits sur tous les genres de placement.

Le problème de se guérir sans médicament a été parfaitement résolu par l'importante découverte de MM. Barry et Livingstone, de la *Revalscière*, délicieuse bouillie pour déjeuner, qui économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Voici un petit extrait de 56,000 guérisons parfaites : N° 52,084, M. le duc de Pluskow, maréchal de cour de Saxe, d'une gastrite. — N° 50,416, M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie), avec toutes les misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées, douleurs à la poitrine et entre les épaules.

Certificat du célèbre Docteur Méd. Rudolph Wurzer.

Bonn, 19 juillet 1852.

Cette légère et agréable Farine est le plus excellent absorbant ; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité surtout dans les maladies gastriques, les constipations opiniâtres et habituelles ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes des reins et de la vessie, les rétrécissements et les hémorrhoides ; ainsi que dans les maladies des poudrons et des bronches, la toux et la consommation. J'ai la conviction que la *Revalscière* Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies hétécliques.

Dr. Méd. Rud. WURZER.

Et membre de plusieurs sociétés scientifiques. N° 43,816, le docteur-médecin Wurzer, de Bonn, de consommation (phthisie), toux, asthme. — N° 47,121, Mlle E. Jacobs, de quinze ans de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éruptions, hystérie, mélancolie. — N° 48,314, Mlle E. Yeoman, de dix ans de gastrite et toutes les horreurs d'une irritabilité nerveuse. — N° 49,842, Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences et nausées. — N° 36,212, M. le capitaine Allen, de la marine royale, sa fille, d'épilepsie.

MAISON BARRY, PLACE VENDÔME, 26, A PARIS.
1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil. (franco), 32 fr. Qualité double, 1/2 kil., 8 fr. ; 5 kil. (franco) 58 fr. Contre bon de poste.
Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1862, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGES D'EPINAL, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les humeurs, enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc. avaient été constatées par la Commission chargée d'en faire l'examen (médaille d'or en 1845). LA PATE PECTORALE DE GEORGES D'EPINAL, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taibout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Etranger.

COMMENTAIRE sur l'impôt des chevaux et des voitures.

La question de l'impôt des chevaux et des voitures est, en ce moment, à l'ordre du jour. On l'entend discuter partout, et la loi du 2 juillet est généralement peu comprise, ce qui fait naître une grande incertitude dans l'esprit des contribuables.

M. Deshayes, chef de division à la préfecture de Montauban, vient de faire paraître un travail très remarquable sur cette loi, et des différents commentaires qui ont été publiés ; c'est assurément celui qui nous a paru le plus clair, le plus substantiel, et qui mérite le mieux, à tous les points de vue, d'être consulté.

Nous rendrons prochainement compte de cette brochure avec plus de détail ; mais en attendant, elle mérite d'être signalée à l'attention du public.

Brochure in-8°. — S'adresser à Paris, librairie Hachette ; à Montauban, au bureau du *Courrier de Tarn-et-Garonne*. — Prix, 1 fr. 50 c. — Remise aux libraires.

AMÉLIORATION, fortification et guérison des vus affaiblies, fatiguées et malades sans opération ni remède, par les Lunettes graduées de RAPHAEL et FISCHER, 100, rue de l'Impératrice, près Bellecour, à Lyon.

MERCURIALE SANS VARIATION.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

PUBLICATION

POUR PURGE D'HYPOTHEQUES LÉGALES
Suivant exploit enregistré de Coquard, huissier à Roanne, en date du onze février mil huit cent soixante-trois, Charles Donjon, propriétaire, demeurant à Saint-Haon-le-Châtel, a fait signifier à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne :

Un acte du greffe de ce Tribunal, en date du vingt-deux janvier mil huit cent soixante-trois, constatant le dépôt d'une copie collationnée d'un procès-verbal dressé par M. Bohan, juge audit Tribunal, le onze novembre précédent, par lequel le sieur Charles Donjon a été retenu adjudicataire, moyennant quinze cents francs et les charges, d'une vigne, située à Saint-Haon-le-Châtel, lieu de *Piperon*, de la contenance d'environ seize ares soixante-dix centiares, confinée : de matin, nord et soir, par vignes à Rabot, dépendant soit de la communauté ayant existé entre défunt Antoine Desportes et Madeleine Marcoux, soit de celle ayant existé entre le même et Marie Michel, sa seconde femme, soit enfin des successions d'Antoine Desportes et Madeleine Marcoux, et licées entre les héritiers naturels de ces derniers et Marie Michel.

Il lui a fait déclarer que cette signification lui était faite afin qu'il eût à

prendre, si bon lui semblait, dans le délai de deux mois, inscription des hypothèques légales qu'il saurait exister sur la vigne acquise par Donjon ; et qu'à défaut par lui de le faire, cette vigne passerait libre et affranchie de toute hypothèque de cette nature entre ses mains.

Il lui a encore fait déclarer que, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels inscription de semblables hypothèques pourrait être requise, il ferait faire la présente publication, conformément à un avis du Conseil d'Etat du neuf mai, premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait conforme :

Signé, MARCHAND.

Tribunal de Commerce de Roanne

FAILLITE VEUVE PALLET

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, en date du douze de ce mois, M. Bourly, géomètre à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite de veuve PALLET, teinturière à Roanne.

MM. les créanciers sont avertis : 1° qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir au greffe dudit Tribunal, à l'effet de déposer leurs titres

avec bordereau indicatif des sommes par eux réclamées ;

2° que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le vingt mars prochain, à dix heures du matin ;

3° que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

Roanne, le quatorze février mil huit cent soixante-trois.

BARBE, greffier.

Etude de M^e GOURDIAT, avoué à Roanne.

VENTE

Sur saisie immobilière, devant le Tribunal civil de Roanne, en l'audience des criées, au plus offrant et dernier enchérisseur, en 8 lots séparés, sans enchère générale, de divers immeubles, consistant en : Maisons d'habitation et d'exploitation, avec cour, aisances, curage, prés, terres, bois, vignes et pâtures, situés sur la commune de Chandon, canton de Charlieu, arrondissement de Roanne (Loire). Adjudication au mardi 3 mars 1863 de 10 heures du matin à une heure de relevée.

Voit, pour la désignation des immeubles compris dans le procès-verbal du 28 octobre dernier, notre numéro du 21 décembre dernier.

Désignation des immeubles compris dans les procès-verbaux de saisie des 15 et 16 décembre de la même année. Ils consistent :

Art. 1^{er}. En un corps de bâtiments d'habitation, situé au lieu des Plans, commune de Chandon.

Art. 2. Au même lieu, en un jardin.

Art. 3. En une parcelle de pré.

Art. 4. En un pré.

Art. 4 (bis). En une parcelle de pré qui fut sol de bâtiment et cour.

Art. 5. En une parcelle de pré qui fut terre.

Art. 6. En une autre parcelle de pré qui fut terre.

Art. 7. En un pré.

Art. 8. En un petit jardin.

Art. 9. En une pâture.

Art. 10. En une autre pâture.

Art. 11. En une terre.

Art. 12. En une pâture.

Art. 13. En une pâture qui fut terre.

Art. 14. Au lieu dit terre de l'Etang, en un pré.

Art. 15. Au lieu dit bois Maréchal, en une parcelle de terre qui fut bois.

Art. 16. Au lieu dit des Plans, en une parcelle de terre qui fut bois.

Art. 17. Au même lieu, en une terre appelée les Bourrachuts.

Art. 18. Au même lieu des Plans, en une terre appelée les Blancs.

Art. 19. Au même lieu, en une parcelle de terre dite des Bourrachuts.

Art. 20. Au même lieu, en une autre parcelle de terre dite aussi des Bourrachuts.

Art. 21. En une terre qui fut pâture, dite des Bourrachuts.

Art. 22. Et enfin en une terre qui fut bois futaie dite les Tronches.

Lesdits immeubles sont tous situés sur la commune de Chandon, canton de Charlieu, arrondissement de Roanne (Loire). Ils sont exploités et cultivés par Jean-Marie Thevenel partie saisie.

Etude de M^e VIAL, avoué à Roanne.

VENTE

Par expropriation forcée d'une maison, située à Roanne, faubourg Mulsant. Adjudication au mardi 3 mars 1863, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, 11 heures et demie du matin ;

Saisie au préjudice du sieur Gilbert Favier, maçon, demeurant à Roanne, faubourg Mulsant, sur la mise à prix de 800 francs, offerte par le poursuivant.

Etude de M^e VIAL, avoué à Roanne.
Suivant exploit de l'huissier Dufour, de Roanne, en date du 5 février 1863, Claudine Delomier, épouse du sieur Claude-Marie Buffard, ouvrier en soierie, demeurant à St-Denis-de-Cabannes, a formé contre son mari demande en séparation de biens.

FAILLITE FEMME POUDE.

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne, en date du 5 de ce mois, le sieur Bostmambun, teneur de livres à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite de Marguerite Déchamp, femme Poude, marchande d'habillements confectionnés à Roanne.

Une grande société industrielle ayant son siège à Paris, demande des agents actifs et honorables pour le placement de son capital divisé en actions.

Indiquer références et écrire franco à M. FERANDIER, Négociant, Place d'Armes, 263, à Calais.

IL A ÉTÉ PERDU, le vendredi 12 février, sur la place du Marché, un Porte-Monnaie contenant 4 pièces de 5 fr. en argent, une de 20 fr. et une de 5 fr. en or, et une facture.
S'adresser au bureau du journal; honnête récompense.

PRESSE COUP-DE-POING

Charmant et indispensable accessoire de Bureau.

Avec lequel on fait soi-même ses Extraits de Lettres, de Factures (nom, profession et demeure), Cartes de visite, Armes, Blasons. — Envoyer à MM. RIQUET et C^{ie}, au Bureau du Journal, rue Impériale, 70, à Roanne, un Bon de 5 fr. sur la poste (affranchir).

Petite Presse pour Initiales seulement, 4 fr.

MAUX DE GORGE

PASTILLES DETHAN

au sel de BERTHOULET

Un remède contre les maux de gorge et les inflammations de la bouche. Elles rendent la toux plus facile, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'infection causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure.

OPIAT DE DETHAN

Dentifrice au sel de Berthollet.

Recommandé aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent, et à celles qui font usage du mercure. Il entretient la blancheur des dents.

ÉLIXIR, POUDRE

DE DETHAN

Dentifrices au sel de Berthollet.

Parfums et saveurs agréables, hygiène parfaite, toutes les qualités de l'Élixir de la Poudre dentifrice pour la toilette de la bouche; ils s'emploient concurremment.

DEPOTS:

A Paris, rue du Faub.-St-Denis, 90.

A Roanne, chez M. ROUBAUD, ph.

PIÉTAIN

GUÉRI en 24 HEURES

et sans opération, par le

TOPIQUE NORMAND

de E. DAVY, pharmacien à Bayeux (Calvados).

Paix du fl.: 2 fr. 40 c. avec l'instruction.

10 centim. par mention, chaque flacon pouvant en guérir 25.

Dépôt à Roanne, ph. Paul GERBAY; dans les autres villes, chez tous les pharm.

On demande

Un apprenti doreur sur bois.
S'adresser au bureau du journal.

SELS DE MER

de la Compagnie des Salins du Midi

Seul dépôt à Roanne.

CHEZ M. COGNARD FILS AINÉ

Rue des Bourrasnières, 5.

PRIX

Sel gros grain, 13 fr. 00 les 100 kilos.

Sel fin de table, 15 fr. 00.

BOIS DE BRÛLE

A VENDRE

Chez M. GUILLET, marchand de bois, au Coteau, à des prix très-avantageux.

A louer

UNE FABRIQUE DE FÉCULE

MUE PAR UN COURS D'EAU

Située dans un pays de grande production de pommes de terre.

S'adresser à M. GAUTHIER, ancien banquier à Gannat, département de l'Allier.

AVOINES GRISES ET NOIRES

PREMIÈRE QUALITÉ

POUR SEMENCES

A VENDRE

S'adresser à M. BANCILLON, négociant au Coteau.

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS

BONNE ÉTUDE DE NOTAIRE

Au chef-lieu du canton de Noirétable (Loire).

S'adresser à M. PERDRIGEON, banquier à Thiers (Puy-de-Dôme); ou à M. AUROUX, notaire à Roanne (Loire).

A VENDRE

Fûts dits Marseille

à prix modérés

S'adresser à M. CHOIGNARD

quai de l'Île, 12.

Roanne. — Imprimerie Sauzon, un des gérants

CLOUTERIE MÉCANIQUE

BAISSE DE PRIX

Le sieur DOMAS, marchand de fer à Roanne, a l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'il vient de recevoir l'autorisation des usines dont il est le dépositaire de faire une baisse de prix, variant, suivant les articles, de 10 à 30 pour cent sur toute la

Clouterie Mécanique pour Chaussures.

La clouterie forgée reste dans les mêmes conditions que par le passé. Le sieur DOMAS fera connaître les nouveaux prix à ceux de ses clients qui lui en feront la demande.

DÉPOT spécial des VÉRITABLES LIQUEURS

DU PÈRE GARNIER

DE LA GRANDE-CHARTREUSE

chez M. Michaud, rue de la Paroisse, à Roanne

SIROP & PÂTE PECTORALE FORTIFIANTE

DU D^r CHAUMONOT.

Autorisés en France, en Russie, etc., etc., contre rhumes, gripes, coqueluche, bronchite, maux de gorge, catarrhes pulmonaires, l'asthme, toutes irritations de poitrine, d'estomac, d'intestins, etc.

VIN DE QUINQUINA FORTIFIANT IODURÉ AU MALAGA

DU D^r CHAUMONOT.

D'un emploi efficace contre faiblesses, chloroses, pâles couleurs, goîtres, cancers, tonique, dépuratif du sang, des humeurs, scrofules, phthisie, anémie, etc. La vulgarisation de ces deux médicaments en Europe s'explique par 36 années de succès bien constatés; l'approbation de M. PASQUIER, médecin du roi, et d'autres médecins célèbres. Un médaillon d'or a été décerné à l'auteur. S'adresser à l'ancienne pharmacie Poisson, rue de Rivoli, 142, à Paris. — Avis. On expédie contre remboursement dans les villes où les Pharmaciens en manquent.

Médaille de Bronze de la Société des Sciences Industrielles de Paris.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MÉLANOGENE, TEINTURE PAR EXCELLENCE,

DE BICQUEMARE AINÉ, de ROUEN,

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour. Fabrique à Rouen, rue Saint-Nicolas, 39. — Dépôt à Paris, chez M. LEBLANC, parfumeur, fournisseur breveté des cours de France et de Russie, 207, rue St-Honoré; et à Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse. — Prix: 6, 12 et 15 fr. le flacon.



36 ANNÉES

Les innombrables lettres de remerciements que nous recevons de toutes parts, prouvent que le célèbre D^r Kook n'a fait que rendre justice à cet admirable médicament populaire, quand il l'a appelé un remède **BÉNI, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL**. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux, 3 à 4 kilos suffisent pour guérir radicalement les GASTRITES, les MALADIES DES INTESTINS et du FOIE, les HÉMORRHOÏDES, les RHUMATISMES, les DARTRES, les CONSTIPATIONS HABITUELLES OPINIÂTRES, l'ASTHME, l'HYPOCHONDRIE, les VENTS, les GLAIRES, les MAUX PROVOQUÉS par les RETOURS D'ÂGE ou la PUBERTÉ, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de la Graine de Moutarde blanche, et nous dispensent de signaler plus longuement les titres de ce précieux médicament à la confiance publique.

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre Maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Dépôt à Saint-Etienne, chez MM. CHALET, place Marengo; CUNIT, épicer, rue St-Jean; — à Roanne, chez M. BONNEVAY, épicer; — à Montbrison, chez M. CLAVELLOUX, épicer.

CHANGEMENT DE DOMICILE

FAISANT-BOCHARD

Préviend le public que son magasin de Chaussures, situé rue Impériale, 25, est transféré

Rue Neuve-des-Bourrasnières, 25

Près la Sous-Préfecture.

Comme par le passé, il s'occupera de tout ce qui concerne la chaussure pour hommes et pour dames.

TOUS LES JOURS

REÇU A DOMICILE DANS TOUTE LA FRANCE POUR 24 FRANCS par an

LE

PETIT JOURNAL

QUOTIDIEN, NON POLITIQUE

LE PETIT JOURNAL publiera les NOUVELLES DU JOUR et tout ce qui concerne les ARTS, les SCIENCES, les TRIBUNAUX, la BOURSE, les THÉÂTRES et la BIBLIOGRAPHIE. Il donnera en outre un choix de ROMANS et de FEUILLETONS.

ABONNEMENTS POUR LES DÉPARTEMENTS

Un an, 24 fr. Six mois, 12 fr. Trois mois, 6 fr.

Envoyer: MANDATS SUR LA POSTE OU SUR PARIS.

Un mois d'essai: DEUX FRANCS en timbres-poste, rue de Richelieu, 112, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE

BLONDEL

MATELASSIER

TAMBOUR DE VILLE

Place d'Armes, au-dessus du café Jotillon, près la Mairie.

Façon des matelas à un franc.

Se rend à la campagne lorsqu'on le fait demander.

Il s'occupe depuis longtemps de feux d'artifice qu'il peut fournir pour Fêtes publiques et particulières, Pensionnats, Mariages, Baptêmes, etc., à des prix modérés.

MALADIES DE POITRINE

Guéries à l'aide de l'IODOMÈTRE du D^r CHARTROULE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, BREVETÉ S. G. D. G.

La science vient de s'enrichir d'une découverte qui fera bénir par tout un monde de désespérés le nom de son inventeur. La phthisie pulmonaire, ce redoutable fléau qui avait déjoué jusqu'à présent tous les efforts de la science médicale, se voit enfin arrêtée dans sa marche fatale par la médication héroïque si heureusement innovée par le M. le D^r Chartroule.



Cette magnifique conquête médicale consiste dans l'emploi de l'iode administré en inhalations; d'innombrables essais cliniques dans les hôpitaux civils et militaires de Paris, de nombreux et irrécusables exemples de guérisons lui ont valu l'approbation et les suffrages des deux plus célèbres Sociétés médicales de l'Europe, l'Académie impériale de Médecine de Paris et l'Académie royale de Bruxelles. Ces inhalations de vapeur d'iode s'opèrent au moyen d'un très-simple et très-ingénieux appareil qui porphyrise le puissant métalloïde, dont les molécules portées par l'air inspiré, pénètrent au sein des poumons, et parviennent jusqu'aux dernières vésicules pulmonaires; le mal est ainsi dire pansé comme pourrait l'être un mal externe.

L'appareil iodomètre du D^r Chartroule, ses Cigarettes pectorales, son Sirop pectoral iodé, et son Traité sur la phthisie pulmonaire, se trouvent exclusivement à la Pharmacie rationnelle, rue du Faubourg-Poissonnière, 4, Paris.

NOTA. On n'expédie que contre un bon de poste au nom du directeur de la Pharmacie rationnelle, savoir: 50 fr. pour demande de l'appareil, — 7 fr. pour le Traité, — et 5 fr. pour chaque flacon de cigarettes. — Prix du sirop: grand flacon 5 fr.; demi-flacon, 2 fr.

CIGARETTES PECTORALES IODÉES

Du D^r Chartroule.

Employées avec le plus grand succès dans le traitement des Asthmes, Catarrhes, Bronchites chroniques, Toux, Oppressions, etc., etc. Elles habituent aussi les malades aux inhalations iodées de l'iodomètre. — Le flacon: 5 fr., 3 fr. 20 c. par la poste.

PLUS DE MÉDECINE! — LA SANTÉ PARFAITE, RENDUE SANS MÉDECINE, NI PURGATION, NI PRAIS.

REVALESCIÈRE DU BARRY

guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipation, habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, engourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, nausées et vomissements après repas et en gros; douleurs, algues, crampes et spasmes d'estomac, tout désordre du foie, nerfs, membranes muqueuses et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, névralgie, vice du sang, hydrophobie, fluxus blanc, les pâles couleurs, stérilité, manque de fraîcheur et d'énergie. Elle est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles.

Extraits de 58,000 guérisons. — N° 32,081: M. le duc de Pluskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — N° 38,604: M. Dédé, 13, rue Duverrier, à Paris, d'une maladie inflammatoire qui avait résisté à tout traitement médical. — N° 58,216: « Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), 11 février 1862. Dans notre hôpital dont j'ai la direction, les patients se trouvent merveilleusement bien de votre Revaléschiere, et je viens donc vous prier de m'en envoyer 78 kilogrammes. Secour Fébroine de Saint-Joseph. » — N° 50,416: M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie), avec toutes ses misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées, douleurs à la poitrine et entre les épaules. — N° 47,421: Mlle. E. Jacobs, de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éruptions, hystérie, mélancolie. — N° 49,842, Mme. Marie Joly, de 80 ans de constipations, indigestions, des nerfs, asthmes, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 36,418: le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. — N° 31,328: M. W. Palsing, d'hémorroïdes. — N° 46,270: M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissement, constipations et surdité de 25 années. — N° 38,422: Mme la comtesse de Castle-Stuart, de 9 ans d'une irritation horrible aux nerfs aliénant l'esprit. — N° 44,810: M. l'archidiacre Alex Stuart, de 3 ans d'horribles souffrances des nerfs, de rhumatisme aigu, insomnie et dégoût de la vie. — N° 43,810: M. G. Hencke, de scrofules. — N° 46,619: Mme Woodhouse, de nausées et vomissements pendant grossesse. — N° 43,210: M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 20 fois par jour pendant huit ans. — N° 32,081: le colonel Watson de la goutte, névralgie et constipations opiniâtres. — N° 48,744: le docteur médecin Shortland, d'une hydrophobie et constipation. — N° 40,422: M. Baldwin, du délabrement le plus complet, paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. — N° 31,615: M. le baron de Polentz, préfet de Langenau, de constipations opiniâtres et souffrances des nerfs. — N° 48,721: M. le baron de Zainskowsky, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 52,860: Mlle. Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Plus fortifiant et moins coûteux que le chocolat, thé, café, huile de foie de morue, ce délicieux aliment économise mille fois son prix en d'autres remèdes; il a opéré 58,000 guérisons ou tout autre remède avait échoué. — Si l'état l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. » Chevalier, officier de santé. — DU BARRY, place Vendôme, 26, à Paris. — 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 4 k., 7 fr.; 6 k. (franco) 88 fr. — Contre bon de poste. — Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien, et tous les premiers Pharmaciens et Epiciers.

CHOCOLAT DU PARA EST LE CHOCOLAT PAR EXCELLENCE

Renfermé dans d'élégants cartonnages qui le préservent de tout contact étranger, il conserve indéfiniment son goût et son parfum: c'est une grande partie du bénéfice sacrifiée par le fabricant au profit du consommateur. — PRIX: 2 FR. LE 1/2 KIL. — AUX PÉRUVIENS, 15, RUE DE LA BANQUE, PARIS. — Dépôt à Roanne, chez M. PROST, droguiste, place du Marché.

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne,

Signature de l'imprimeur,